5e. ANNEE. No. 46. MANITOBA. SAMEDI, 29 AVRIL, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins st. ou deux piastres ... du Canada; ... payer cette somme ... en arrivant son abonnement.

Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du College, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.
une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

Redige par un Comite de Redaction.

A Louer.

Pour le premier de Mai prochain, une excellente maison sur la rue Tache, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSÉ.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à M. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

LE "METIS."

Samedi, 29 Avril, 1876.

EXECUTION DE LOUIS THOMAS.

DECLARATIONS ET CONTRADICTIONS.

Il y avait, jeudi, un émoi profond, dans un certain cercle...... ....

Le condamné Louis Thomas venait de faire des confidences qui allaient peut être jeter un nouveau jour sur un assassinat perpétré au loin dans la solitude de nos prairies, et le mystère de l'isolement.........

C'était du moins, ce que laissait entendre le *Free Press*, très friand comme on le sait de nouvelles à sensation, et qui, pour donner plus de piquant, sans doute, aux aveux de L'Iroquois, les avait fait preceder de titres à effet.....

Ceux qui se rappelaient encore les paroles du condamné, aux dernières assises du terme criminel, et qui pouvaient lire sans passion, le récit étrange du *Free Press*, ne furent par émus plus que de raison.

Mais les esprits ombrageux et méfiants ne s'inquiétèrent pas même des contradictions de cette tardive confession, et se ruèrent sur la piste de quelque grand criminel, ou de quelque complot hostile à la justice....

Racontons maintenant ce qui s'est passé.

Mardi dernier, le *reporter* du *Free Press* alla visiter Louis Thomas dans sa prison.

Ce dernier, assure-t il, parût heureux de le recevoir et entama la conversation en lui apprenant qu'il était né à St. Roch, Quebec en 1838, et qu'il était venu en ce pays avec la première expédition..... Ouvrons ici une parenthèse pour dire qu'il n'y a pas d'Iroquois à Quebec—mais des Hurons seulement—et que Louis Thomas, réside dans ce pays—on nous l'assure du moins—depuis plus de vingt ans.....

Puis, continuant son histoire, le prisonnier ajouta : (nous copions littéralement).

"Je suis heureux de mourir pour ce que j'ai fait. Corneil a essayé de me tuer, et j'allai trois fois le voir pour l'en dissuader ; et à la dernière, je déchargeai sur lui mon fusil. Je laissai le cadavre là où il était tombé et m'en allai bûcher du bois chez moi...... J'informai Isidore Tourond que j'avais tué Corneil et qu'il pouvait venir à Winnipeg, pour instruire la justice. Jusqu'à la date de mon arrestation, je travaillai à la Rivière-Salle........

....

L'entrevue se termina là. Louis Thomas avouait donc au *reporter*, comme au tribunal, qu'il était vraiment le seul coupable......

Le lendemain, dit le *reporter* Louis Thomas me fit redemander, et me présenta un document *écrit par lui-même en iroquois*, et m'en donna la traduction.....

Ouvrons ici une autre parenthèse pour dire que le condamné ne savait ni lire ni écrire, pas plus en *iroquois* qu'en toute autre langue, et que cette prétendue écriture n'était qu'un caprice de la plume, qu'une série de lignes tracées avec plus ou moins d'uniformité et de symétrie.

Les nouvelles déclarations de Louis Thomas ne ressemblaient pas du tout à celles de la veille. Cette fois, il n'était plus seul; il avait deux complices—Isidore Tourond et Jerome Carrière (qui n'a jamais existé). A l'entendre, ils seraient partis tous trois à la recherche de chevaux égarés, et s'étant dirigés dans la direction de la résidence de Corneil, ils le virent sortir. Aussitôt, dit-il, mes compagnons me remirent leurs fusils en me pressant de le tuer, l'un parcequ'il considerait Corneil, comme un méchant caractère, et l'autre pour se venger de coups qu'il en avait reçus...Alors, je choisis le fusil chargé d'une balle, visai Corneil et pressai la détente. Fatalement atteint, Corneil eut cependant, ajouta-t-il, la force de se traîner à l'intérieur de la maison. Mais Tourond et Carrière, y entrèrent, le saisirent par les jambes...... ....

Ici, raconte le *reporter*, le shérif intervint pour faire cesser cette deuxième entrevue sous le prétexte (fort-raisonnable, du reste) que Louis Thomas avait déjà relaté les faits plusieurs fois sans réussir à demeurer d'accord avec lui-même.

Comme on le voit, la version de la veille et celle du lendemain ne cadraient guère ensemble.

Dans sa première, Louis Thomas confesse son crime dont il libère Tourond et ne touche pas au cadavre...... ....

Dans la seconde, il n'est que l'instrument d'une vengeance de deux complices—dont l'un est un être fantastique qui n'existe pas sous ce nom—qui s'emparent du corps pour le dérober à l'œil des passants et de la justice..........

En face d'assertions aussi évidemment contradictoires, il nous semble qu'il n'y avait pas lieu de chercher à préjuger l'opinion publique et de sembler designer à l'avance de nouvelles victimes. Nous admirons le zèle, surtout lorsqu'il s'exerce dans l'intérêt de la justice, mais ce zèle devient suspect quand il compromet sans raison suffisante, la vie des individus, l'honneur des familles ou le repos de la société.

L'agitation sourde qui s'était produite imposait au gouvernement que la clameur accusait aussi, le devoir d'instituer une enquête officielle. Il fallait une dernière revelation pour fixer le public sur la valeur de celles qui l'avaient précédé.

M. Walker fût en conséquence chargé de recueillir les aveux du condamné en presence du shérif et des représentants de la presse, ce qui fût fait.

Cette troisième relation diffère essentiellement des autres : en voici le résumé

Quelques jours avant le meurtre, Louis Thomas alla voir Corneil, et un dialogue assez amical dès l'abord, s'établit entre eux. Ce dernier qui avait eu une violente querelle avec plusieurs de ses voisins, demanda tout-à-coup à son visiteur s'il ne faisait pas partie de la bande qui l'avait maltraité. Louis Thomas le nia, et Corneil se mit alors à sa poursuite en le menaçant de le tuer, avec une hache qu'il tenait à la main. Se voyant serré de près, Louis Thomas fit feu, mais manqua son homme qui finit par s'arrêter, sur la menace d'un second coup.

Huit jours après cet évenement, Louis Thomas et Isidore Tourond partirent pour aller acheter du lard chez Corneil qui en avait à vendre. Mais Tourond rebroussa chemin, alléguant qu'il avait peur de Corneil, et confia son fusil à Louis Thomas qui entreprit seul le voyage. "Arrivé chez Corneil, il lui exposa le but de sa visite et repartit aussitôt avec ses vivres. A une certaine distance de la maison, il apperçut, en se retournant, Corneil qui s'avançait vers lui. Et au même instant, il vit déboucher du bois deux hommes à cheval : c'étaient Isidore Tourond et Jérome Gaudry qui lui crièrent de se méfier de Corneil arrivant près de lui.

La peur saisit Louis Thomas qui se prit à courir en criant à Corneil de s'arrêter, à plusieurs reprises, et en le menaçant même de le tuer avec son arme à feu. Celui-ci parût mépriser ces menaces et répondit qu'il voulait lui trancher la tête. A cet instant, dit Louis Thomas, j'entendis l'un de mes deux compagnons me dire en cris de tirer, ce que je fis après avoir ordonné une dernière fois à Corneil de cesser sa poursuite.

Tous trois se dispersèrent ensuite, et le troisième jour, Louis Thomas instruit par Tourond que Corneil était mort, gisant sur le plancher, à sa résidence, alla seul voir le cadavre. En sortant, il vit venir J. Gaudry à cheval, et ce dernier lui aida a jeter dans le puits les restes du défunt...... ....

....

Est-il possible de concilier toutes ces narrations qui se suivent pourtant de si près ?

Ainsi, maintenant, Louis Thomas n'est plus accompagné de Tourond et Carrière ; il est arrivé seul chez Corneil et est poursuivi à une grande distance par son ennemi qui menace de le tuer. Sur son chemin il rencontre Tourond et Gaudry (non plus Carrière) et l'un deux lui dit de faire feu pour échapper au danger, sans cependant lui passer aucune arme.

Enfin, c'est lui-même—et non Tourond et Carrière—qui, aidé de J. Gaudry, traîne la dépouille dans le puits, trois jours après le meurtre..........

Quelle incohérence de langage ! Quel mélange disparate de déclarations dont l'une ne détruit celle qui la précède que pour être combattue et renversée à son tour par celle qui va suivre.

Enfin, ce qui achève d'embrouiller cet enchevêtrement d'affirmations et de négations, ce sont les aveux encore plus récents de Louis Thomas. Hier après-midi à la suite, de l'enquête, l'Hon. M. Norquay lui ayant demandé de lui dire toute la vérité, le condamné lui assura qu'il était seul lors de la commission du crime. Et hier matin même, une heure avant l'exécution il déclara positivement la même chose à l'Hon. M. Davis et à M. Kennedy, maire de Winnipeg..........

Quelle raison assigner aux divagations de Louis Thomas ? La plus rationnelle à notre avis, est de croire que le malheureux, atteint d'une maladie qui l'avait fait beaucoup souffrir, nous dit-on, et accablé par l'idée terrible d'une mort prochaine, ne pouvait plus se rendre compte de ce qu'il disait...

Louis Thomas, surnommé l'Iroquois, était sauvage : il en avait le type, ses yeux et ses cheveux noirs, son front fuyant, ses lèvres épaisses, ses pommettes saillantes, son air dur, sa démarche et sa physionomie toute entière trahissaient sa nature et son origine.

Le Revd P. Beaudin n'a négligé aucune des ressources que lui offrait la religion pour éclairer cette intelligence inculte : sa tâche était difficile, mais son zèle sût vaincre toutes les résistances.

Louis Thomas a passé les dernières heures de sa vie à prier, et le matin de l'exécution il a assisté à deux messes et reçu la communion.

A l'exemple de celui qui l'avait précédé sur l'échafaud, il y est monté avec courage, mais non sans trembler et pâlir un peu, après avoir déclaré qu'il était heureux de mourir pour l'expiation de son crime et imploré le pardon de la société.

Le condamné assisté des RR. PP. Beaudin et Quevillon, comparaissait un peu après huit heures devant le tribunal du Juge Souverain, et son corps fut enterré à St. Boniface, après le chant d'un *libera* pour le repos de son âme.

Un Malentendu Regrettable.

M. Maxime Lépine dont le dévouement pour son frère, prisonnier politique, est des plus beaux, nous a fait part d'un malentendu des plus regrettables.

Nos lecteurs connaissent la mort du chef de cette respectable famille. Voyant la fin prochaine de son père, M. Maxime Lépine fit prévenir les membres de sa famille, en même temps qu'il annonçait la triste nouvelle à son frère Ambroise. Celui ci croyant qu'on pourrait lui permettre d'aller voir son père mourant en fit demander la permission aux autorités de la prison. M. le Shérif Inkster, peu au fait de ses nouveaux devoirs, et n'écoutant que son bon cœur, y consentit tout d'abord, et la nouvelle en fut portée à M. Lépine. Se ravisant cependant, le shérif alla consulter M. Royal qui lui dit que la chose était impossible, hormis que M. Lépine consentit à accepter l'alternative de sa sentence et à perdre le fruit de ses dix huit mois d'emprisonnement.

Le Shérif en fit avertir ce dernier sans donner aucune explication.

Ne sachant que penser, M. Lépine crut au mauvais vouloir du gouvernement, et plusieurs de sa famille le pensèrent aussi. Or, on sait que M. Lépine a eu à choisir entre cinq ans d'exil ou deux ans d'emprisonnement : il a préféré la dernière alternative. Mais il sait également qu'il est libre, dans n'importe quel temps, de sortir de sa prison pour s'en aller aux Etats-Unis, et que du moment qu'il laisse sa prison le temps fait ne compte plus.

Les avis reçus par le shérif étaient donc pour le plus grand intérêt de Lépine, et il est vraiment regrettable que M Inkster, qui s'était trop avancé, n'ait pas jugé à propos d'expliquer sa conduite à son prisonnier.

D'ailleurs, dire ce qu'est la loi n'est pas faire la loi, et il n'appartient pas plus au shérif qu'à qui que ce soit de changer la loi ou une sentence portée par un tribunal ou la commutation qui en est faite par la Reine ou son Représentant.

Fin de la Session du Parlement d'Ottawa.

C'est mercredi le 12 avril que Son Excellence le Gouverneur Général a declaré la clôture de la troisième session du troisième Parlement du Canada.

Nous donnons la liste des bills d'un intérêt général sanctionnés par le représentant de Sa Majesté ; nous omettons les autres.

Acte pour pourvoir à la nomination de Sous Inspecteurs des Pénitenciers dans Manitoba et la Colombie Britannique.

Acte pour pourvoir aux traitements des juges des Cours de Comté dans la province de la Nouvelle Ecosse, et pour d'autres fins.

Acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.

Acte concernant le chemin de fer Intercolonial.

Acte pour établir des [illegible] plus efficaces pour l'administration de la loi concernant les manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour autoriser les actionnaires de la "Société de Construction Permanente et d'Epargnes de l'Union," et changer le nom de celle de "Compagnie de Prêt et d'Epargnes de l'Union."

Acte pour autoriser les actionnaires de la Société de Construction Permanente et d'Epargnes Provinciale" à changer le nom de cette société en celui de "Compagnie de Prêt et d'Epargnes Provinciale."

Acte pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard, de la Colombie Britannique et de Manitoba.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer, 1868.

Acte pour pourvoir au paiement d'un octroi temporaire à la province de Manitoba.

Acte pour étendre les actes y mentionnés, concernant les Poids et Mesures, et l'Inspection du Gaz et des Gazomètres, à l'Ile du Prince Edouard.

Acte pour remédier à une omission dans l'acte 37 Vict., ch. 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie Britannique.

Acte pour amender les actes y mentionnés concernant la Milice et la Défense de la Puissance du Canada.

Acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour amender de nouveau "l'Acte du chemin de fer du Saint Laurent à Ottawa."

Acte pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Interieur.

Acte pourvoyant à l'institution de poursuites contre la couronne par pétition de droit, et relatif à la procédure dans les poursuites où la couronne est concernée.

Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans Manitoba.

Acte concernant le capital de la Compagnie du chemin de fer Grand Occidental, et pour la capitalisation de certaines charges et obligations.

Acte pour amender "l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique de 1868."

Acte pour amender les actes y mentionnés, au sujet de l'incorporation ou fabrication des matières enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Acte qui pourvoit à l'interrogatoire sous serment des témoins entendus par les comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas.

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.

Voici maintenant dans quels termes Son Excellence a prorogé le Parlement :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie du soin et de l'attention que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos devoirs durant la session.

Le bill que vous avez passé relativement à l'administration des affaires des Sauvages et à l'émancipation graduelle des Sauvages sera non seulement utile comme refonte des statuts existants; mais aussi une nouvelle preuve de l'intérêt que porte le peuple canadien au bien-être de leurs compatriotes sauvages. Il est intéressant de savoir que

MAUVAISE RELIURE

plusieurs de ces dispositions ont été suggérées par les Conseils des Sauvages des plus anciennes provinces.

J'ai l'intention de faire, dans le cours de la vacance, des traités avec les tribus sauvages de la région de la Saskatchewane Occidentale, dans le but d'éteindre leurs titres et d'ouvrir une autre grande étendue de territoire fertile à la colonisation et à la culture.

La création du nouveau district de Kéwatin, dans la partie est des territoires du Nord Ouest, et les progrés faits jusqu'ici dans l'établissement communications par chemins de fer et télégraphe avec l'intérieur, ainsi que les améliorations apportées dans notre système de concessions des terres, prépareront les voies au rapide établissement de ces vastes région et contribueront, à une époque peu éloignée, au développement du commerce du pays, tout en donnant un nouveau prestige au Canada. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons actuellement plus de 700 milles de ligne télégraphique en opération à l'ouest de la Rivière Rouge.

Les amendements faits aux lois relatives aux élections des membres de la Chambre des Communes auront pour résultat, je l'espère, l'expression franche et sincère de l'opinion des électeurs dans le choix de leurs représentants.

Les mesures que vous avez adoptées dans le but de faire recueillir des statistiques précises en matières criminelles, de faillite et d'opérations de chemins de fer, seront, je n'en ai aucun doute, d'une grande utilité et fourniront de précieux renseignements sur chacun de ces différents sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie d'avoir voté les subsides nécessaires au service public, et je ne manquerai pas d'apporter à la condition du crédit accordé pour les travaux du chemin de fer du Pacifique toute l'attention qu'elle mérite.

Je suis heureux qu'une sage économie ait fait disparaitre la nécessité de nouveaux impôts, et j'espère que le retour de la prospérité du commerce ne tardera pas à justifier votre confiance dans l'avenir.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes

Je regrette d'avoir à vous dire que l'on n'en est pas encore venu à un règlement de la compensation à payer pour nos pêcheries, conformément aux dispositions du traité de Washington.

Je fais des vœux pour qu'à votre retour dans vos foyers vous entrevoyiez la promesse d'une saison prospère, et pour que vos travaux comme particuliers soient aussi utiles et avantageux que le sont ceux que vous avez accomplis dans le cours de cette session.

Le *Travailleur* de *Worcester*, E. U. nous apprend que la question de Manitoba passe décidément à l'ordre du jour parmi nos compatriotes des Etats Unis. En annoncant que le Dr. Archambeault est devenu collaborateur principal du *Courrier Canadien*, journal canadien publié à Wonsocket, R. I., il ajoute que notre nouveau confrère a publié un excellent article sur Manitoba.

Une pétition contre M. le juge Loranger a été envoyée à la Chambre des Communes par certains particuliers du district de Sorel. Elle était rédigée par l'un des rédacteurs de la *Gazette de Sorel*, c'est-à dire qu'elle était conçue dans une telle forme et d'une manière si injurieuse, qu'elle a été mise de côté par la chambre.—*N-Monde.*

Le *Ledger*, de Philadelphie, dit que si l'exposition du centenaire coûte $7,000,000, il faudra qu'elle soit visitée par 15 millions de personnes, attendu que le prix d'admission est de 50 centins. Comme le temps est limité à 153 jours (du 10 mai au 10 novembre, en retranchant les dimanches, pendant lesquels elle sera fermée) il faudrait plus de 94,900 visiteurs par jour. D'après ces chiffres les citoyens de Philadelphie pourront se faire une idée de la foule qui visitera cette ville pendant les six mois qui vont s'écouler après le 10 mai.

Nous lisons ce qui suit dans un journal français des Etats Unis :

Le Canada occupera une place relativement considérable (pour le faible nombre de sa population) à l'Exposition universelle de Philadelphie Notre pays dispose de 24,070 pieds carrés, ce chiffre le place au 5ème rang, c'est à dire immediatement après les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

Mais il tient l'avant sur les puissances dont les noms suivent : La Russie, la Turquie, l'Autriche, la Suisse, le Danemark, la Suède, la Norwége, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la République Argentine, la Havane, le Chili, le Pérou, le Brésil, et autres Etats dont les noms nous échappent.

L'emigration a Manitoba.

Nous lisons dans le *Travailleur* de Worcester Mass :

Dimanche dernier profitant de la visite du Rév Père Lacombe, O.M.I. missionnaire à la Rivière Rouge, le comité des lectures canadiennes de Worcester invita le Rev et distingué visiteur à donner la sixième conférence du cours.

Un auditoire nombreux remplissait la Salle Horticultural.

Le conférencier fut présenté par Charles Lalime Ecr., agent d'Emigration.

Dans une conférence d'une heure et demie, le Rév. Père nous entretint de Manitoba, de son sol et de ses institutions. Voici un résumé succint de la conférence :

Manitoba est un pays d'avenir pour ceux qui désirent se faire cultivateurs. Les céréales y viennent en abondance, le foin y est récolté en commun, tant il est abondant ; la prairie en est couverte. Il y a à Manitoba d'immenses magasins de provisions et de marchandises, où le colon se procure ce qui lui est nécessaire.

On se rend à Manitoba d'aucun centre de la Nouvelle-Angleterre en huit ou 9 jours, quelque fois en 6 et 7 jours.

Le froid est sec, mais la température est toujours uniforme en hiver.

Les animaux sont hivernés dans les champs ils trouvent l'herbe sous la neige, et mangent la neige, pour s'abreuver.

Manitoba est un pays de civilisation de sorte que le sauvage ne s'y rencontre que rarement, et il n'est pas à craindre au reste, le sauvage aime beaucoup le canadien il sympathise avec lui.

Avant de parler des avantages qu'offre Manitoba aux émigrants, le Rvd Père parla de ses prétendus désavantages. Le bois y est rare, ce sont des prairies et non des forêts Cependant le gouvernement a des réserves où le bois se vend aux colons à bas prix. La distance des établissements les plus éloignés du bois sont à douze ou quinze milles, mais la plupart sont à huit ou dix milles seulement. Les premières années on se chauffe avec la tourbe qui est un excellent combustible.

On a dit déjà que l'eau était rare à Manitoba.

Il n'y a que dans la ville et à trois milles carrés de Winipeg où l'eau ne soit pas potable, ailleurs on creuse des puits plus ou moins bas et l'eau vient en abondance.

Il y a très peu de pouvoirs d'eau au Manitoba, vu que le pays est très plat.

Les sauterelles ont détruit les moissons périodiquement depuis une dizaine d'années, mais c'est un fléau passager, et on croit que d'ici à quelques années du moins, on n'aura pas à craindre les dévastations de ces insectes.

Les sauterelles en quittant un pays y laissent des œufs, enfouis à deux pouces dans le sol. Le laboureur en faisant ses guérêts, aperçoit ces œufs et en homme sage il ne sème pas le printemps suivant, car il sait d'avance eque ses grains seront mangés par les sauterelles qui éclosent de ces œufs laissés l'automne précédent.

En 1874, on aperçut les œufs dès l'automne et on n'ensemença pas les terres au printemps de 1875. L'automne dernier, les sauterelles n'ont pas laissé d'œufs, de sorte que ce printemps les terres vont être ensemencées et que les récoltes ne seront pas dévastée par le fléau, qui n'est que passager

Un colon pour pouvoir réussir devrait avoir outre ses frais de passage, de trois cents à quatre cents dollars ; afin de pourvoir à ses frais d'installation. Le gouvernement accorde 160 acres de terre à titre gratuit, le colon n'ayant à payer que les frais d'enrégistrement en prenant son lot, c'est-à dire une quinzaine de dollars. Après trois ans de résidence et certains travaux, le colon est le propriétaire de son domaine et peut le vendre et en faire ce qu'il voudra. Le Rvd. Père Lacombe a terminé sa conférence en fesant un appel aux canadiens émigrés d'aller coloniser Manitoba. Vous y trouverez, dit-il, des compatriotes et des amis, la même langue que la vôtre, le même système politique que dans la province de Québec, des écoles françaises et catholiques et des prêtres de votre origine, prêts à tous les sacrifices pour l'exercice de leur ministère, comme ceux qui vous desservent si bien ici. Je ne dis pas que tous réussiront à Manitoba, car on n'a pas tous les mêmes bénédictions de Dieu; mais je dis que c'est un pays d'avenir et que les canadiens des Etats-Unis y seront chez eux en autant qu'ils peuvent être chez eux, loin de la Province de Québec.

Il y a un bon nombre de canadiens à Manitoba, et ils attendent leurs compatriotes à bras ouvert.

La conférence fut très souvent applaudie. Le Rvd. J. B Primau prit la parole pour remercier le Rvd. Père de sa conférence si intéressante et pour dire surtout à ce représentant de Mgr. Taché que ses sympathies étaient toutes au rapatriement et à l'émigration vers Manitoba. Il fut très applaudi. Cette entretien du Rvd. Père Lacombe a été donné à Manchester, vendredi soir, à Woonsocket, lundi soir, à Marlboro, mardi soir

Comme l'a fait remarquer le Rvd. Père, à Worcester, sa conférence à Manchester ne rendait pas pleine justice à Manitoba. Il aurait dû parler plus favorablement de cette Province.

Cette conférence aura entr'autres bons résultats, celui de faire connaitre Manitoba tel qu'il est, avec ses désavantages ; de sorte que ceux qui désirent émigrer sauront à quoi s'en tenir et à faire une décision basée sur des données authentiques et certaines, exposées par un prêtre, un compatriote et un patriote tout à la fois.

NOUVELLES LOCALES.

— Les semences sont commencées partout depuis le 20 avril.

— Il s'organise des clubs de crosse à Winnipeg.

— On annonce que le Gouverneur Morris a quitté Ottawa samedi dernier en route pour Manitoba.

—Dimanche dernier était la fête patronale de M. l'abbé Dugast, curé de St. Boniface.

—L'eau est très-haute : le pont de la Riv. la Seine flotte, et est devenu très dangereux.

— Les statuts de Manitoba, session de 1876, sont prêts et la distribution en est faite.

— M. le lieutenant H. Martineau est parti avec le Col. Provencher pour Ottawa. Bon voyage !

— On dit que le chemin de fer entre le lac supérieur et Winnipeg doit se finir cet été.

— M G. Desautels a ouvert sa boucherie ces jours-ci, au grand plaisir de ses anciennes pratiques.

— Les commissaires d'école de Winnipeg ont engagé pour instituteur un M. John Cameron, de l'Université de Toronto.

— Une maison, la propriété du gouvernement au Fort Francis, sur la rivière La Pluie, a passé au feu dernièrement.

— Le *Maggie* et le *Swallow* ont commencé à voyager entre Winnipeg et les paroisses d'en bas de la Rivière Rouge.

— La débâcle de la Rivière Rouge commencée la semaine dernière s'est terminée dimanche ; lundi celle de l'Assiniboine s'est également faite.

— La traverse fonctionne depuis mercredi. M. N. Prince, un des fils de M. P. H. Prince de St. Boniface, en est le mécanicien.

—Le premier bateau, le *Minnesota*, est arrivé le 25, mardi, avec 5,165 sacs de blé de semence pour le Comité et 3 passagers. Il est reparti le lendemain pour Moorhead.

—On annonce une mesure très importante qui serait prise incontinent par Mgr. l'Archevêque touchant l'organisation des paroisses de cette Province.

— M. le Curé Giroux était à l'archevêché, ces jours ci. Il nous informe que les travaux de culture dans la Pointe de Chênes seront considérables cette année.

—Sir Alex Galt a publié une nouvelle brochure à la Gladstone contre le catolicisme en Bas Canada. On dit l'écrit plat et niais; les protestants eux mêmes le désavouent.

— Les habitants de la Rivière au Rat ont écrit et télégraphié par l'Hon. M. Royal à Mr Bannatyne, à Ottawa, pour avoir un bureau de poste.

— M. Ouellet, un des principaux teneurs de livres du Fort Garry, qui a été très souffrant ces jours derniers, est maintenant mieux. Tous ses amis s'en réjouissent.

— J. Whitehead, contracteur de la ligne de Pembina a retiré du gouvernement $174,800. Les travaux du Pacifique canadien ont couté en 1875 la somme de $4,857,126,04. Ceux de 1876 coûteront $2,800,000.

— Il parait que sous peu la traverse à vapeur entre Winnipeg et St. Boniface devra se faire entre le pied de l'Avenue Provencher, ou Route Dawson sur la rive droite et le pied de Broadway, sur la rive gauche.

— Les taxes de Winnipeg par contribuable s'élèvent à $10.50 en moyenne chacun. Les dépenses pour ce simelacre de cité se montent à $54,000 pour 1876. C'est à dégouter du système.

— Les représentants de Manitoba a Ottawa ont invité M. McKenzie, avant leur départ, à venir visiter notre province l'été prochain. Le premier devra accepter et on peut s'attendre à le voir dans le cours de la belle saison—Il sera le bienvenu.

—Le *N. Monde* publie en ce moment un travail d'actualité très intéressant sur *les Pays Catholiques et les Pays Protestants.* Nous conseillons à nos confrères d'en faire une brochure pour combattre l'infâme pamphlet dont on vient d'inonder toutes les province du Canada.

— Il y a un dentiste à Winnipeg depuis deux semaines. A St. Boniface, avec une population de près de 500 personnes, on ne trouve ni bailli ni dentiste, ni avocat (pratiquant,) ni auberge, ni banque, ni assurance. Il y a une église, un hopital, un journal, des paratonnerres en quantité et une foule de braves gens.

— Les bureaux de la ligne Kittson sont maintenant sur la grande rue voisins de la douane. Les quais d'entrepôt sont ceux de la ligne des marchands de l'an dernier, au bas de la ville. Les vapeurs n'arrêteront dorénavant aux entrepôts de l'Assiniboine que pour débarquer le fret de la Cie de la Baie d'Hudson.

— Le tarif du fret de St. Paul à Fort Garry est de $2,25 pour 1re classe ; $1,90, deuxième classe $1,60, troisième classe, et $1.. quatrième classe.

Tarif spécial pour le fret encombrant, bois, grain, animaux, instruments agricoles, etc.

Pas de distinction entre les marchandises canadiennes et américaines.

— M. Noël Sicotte, jardinier de St. Boniface, a envoyé à l'archevêché, le dimanche des Rameaux, des primeurs de sa culture. Le jour de Pâques il a étendu plus loin ses libéralités, et les légumes de son jardin qui ornaient les tables de quelques-uns de ses amis étaient vraiment délicieux

M. Sicotte mérite tout le succès possible pour son intelligence, son activité et sa persévérance.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

—Les employés de la Douane ont pris, il y a deux semaines, possession de leur nouveau bureau Ceux des terres doivent également déménager sous peu ; quant au bureau de poste, l'installation du nouvel édifice ne sera prête, dit on, que dans un mois.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

Suite.

Le Père leur donne des explications, leur fait quelques petits présents, et leur dit la raison pour laquelle il les a appelés avec tant d'instance. Il leur communique la fable infernale du vieux *Tête blanche* et qu'il s'agissait le lendemain de le confondre devant tout le monde. De grand matin, le Père éveille et convoque vers sa tente tous les sauvages et leur dit qu'il est près à répondre *au vieux*. En un instant, tout le camp accourt et attend avec anxiété le dénoûment. A un signal donné, les deux sauvag s étrangers sortent de la tente à la grande stupéfaction de toute l'assemblée, qui n'en croit pas ses yeux. C'est bien le fils et le frère de l'*Aigle blanc*. On n'en croit pas ses yeux. Ils paraissent comme sortir du sein de la terre. Comment sont-ils arrivés dans le camp, sans qu'on s'en soit aperçu ? C'est plus que fabuleux ! ! ! Le père interroge les nouveaux venus sur la prétendue résurrection du chef Koutawais et sur l'histoire qu'on dit qu'il a apporté de l'autre monde. Les deux Koutawais, par interprète, disent ne rien connaître de ce ridicule événement, reprochent aux Cris leur folle croyance aux paroles *du vieux* et leur donnent une verte leçon.

La religion chrétienne était vengée et son ministre aussi. Tout le camp demanda à se faire instruire et ces sauvages persévérèrent dans leurs bonnes résolutions.

Voir anciens numéros.

LA RELIGION PROTESTANTE.

Nous détachons de la dernière lettre publiée sur la *Minerve* du 30 ult. par un prêtre canadien distingué actuellement en Europe le passage suivant sur la condition pitoyable où se trouve enfin rendue la foi anglicane :

"Le *Conseil Privé*, qui a dans l'affaire Guibord donné gain de cause aux libéraux de Montréal contre l'Eglise catholique, devient redoutable même aux anglicans qui voudraient retenir encore quelques lambeaux de la robe du Christ. Il y a quelque temps, dans la cause des *Essays*, je crois, il y avait déclaré que d'après l'Eglise d'Angleterre, il n'y a point *d'enfer*. Aujourd'hui dans la cause de Inkins et Crok, il complète le cycle de ses définitions, *pratiquement infaillibles* pour les anglicans, *puisqu'elles sont sans appel*, en prononçant que "Sa Majeste satanique, Lucifer, vulgairement appelée le *diable*, n'existe pas comme "personne ; que c'est tout au plus "une idée." Il est logique, le Conseil Privé : s'il n'y a plus d'enfer, où mettre le diable, je vous le demande ? "A moins que vous ne vouliez le réhabiliter comme Proudhon et Renan l'ont tenté. Voilà au moins une religion commode ! Voilà où en est la religion *par la loi établie* en Angleterre. C'est tout de même vexant pour le diable. Il me semble qu'après avoir rendu à Henri VIII et Elizabeth d'aussi éminents services dans l'établissement de leur réforme, il méritait mieux que de se voir ainsi mis à la porte, supprimé et, d'une manière très mortifiante, *snubbed* en face de la Chambre et du pays. Peut être y trouve-t-il son compte......après tout."

"Mais ceux des ministres, et même des laïques, qui croient encore à quelque chose se demanderont naturellement : à quoi bon une église richement dotée pour enseigner qu'il n'y a pas de chute originelle, pas de rédemption, pas de damnation possible ?"

J. R. OUELLET, Ptre.

MANITOBA.

La presse canadienne s'occupe toujours de Manitoba. Nous extrayons ce qui suit d'un article bien inspiré de *La Minerve* :

Il y a aux Etats Unis trois ou quatre cent mille Canadiens-français qui soit pour ainsi dire perdus pour notre nationalité, au milieu de cette agglomération de races étrangères, tandis qu'ils pourraient rendre de grands services ici comme dans le Nord-Ouest. Que la propagande des Canadiens-Français de Manitoba s'exerce parmi cette population, et qu'elle réussisse à en attirer une partie là bas, c'est ce que nous souhaitons. De même, que ceux qui, dans notre province, sont encore atteints de la manie d'émigrer, se dirigent vers Manitoba, au lieu d'aller aux Etats-Unis. Nous ne saurions cependant, hors ces cas, encourager aucune émigration régulière de Québec à Manitoba, parce que ce serait travailler à diminuer la force de notre nationalité ici, sous prétexte de l'augmenter là-bas.

Manitoba offre certainement de grands avantages aux émigrants. Les Canadiens des Etats Unis, qui ne veulent pas revenir ici, feraient bien de s'y établir ; mais nous ne saurions conseiller à nos populations de laisser le Bas Canada. Notre province est déjà assez déserte comme cela.

Nous espérons que le mouvement que nous constatons avec plaisir obtiendra tous le succès possible aux Etats Unis, et nous ne saurions trop encourager nos compatriotes qui s'y trouvent, et qui ne veulent pas revenir, à répondre à l'invitation des canadiens de Manitoba. Manitoba, c'est toujours le Canada, la patrie ; les émigrants y trouvent autant, sinon plus d'avantages qu'aux Etats Unis ; et c'est un pays français. Nous sommes heureux d'apprendre, par le *Métis*, que le mouvement réussit, et que les Canadiens des Etats Unis se préparent à émigrer en nombre au Nord Ouest.

Conduite a se tenir dans les Chars a l'usage des personnes se rendant a l'Exposition de Philadelphie.

Règles pour les hommes.

1o. Assevez vous de côté. De cette manière vous prendrez plus de place, et vous aurez l'avantage de pouvoir vous adosser à la personne assise à l'un de vos côtés, et à incommoder de vos genoux celui qui se trouve de l'autre côté.

2o. Croisez vous les jambes, ce qui vous donnera la chance de faire trébucher les personnes qui passent devant vous et de vous nettoyer la chassure aux jupes des dames qui sortiront ou entreront.

3o. En vous croisant les jambes ne laissez pas échapper l'occasion précieuse de donner, sans avoir l'air un coup de pied à celui qui est assis en face de vous.

4o. En hiver il est de bon goût de secouer sur ses voisins la neige qui s'est amoncelée sur votre chapeau et vos épaules. S'il pleut et que votre parapluie soit trempé, faites le égouter le long des jambes de votre voisin, votre attention lui sera agréable, et vous lui aurez procuré un bain de pied gratis.

5o. Il est aussi de très bon genre d'entonner à pleine voix une chanson populaire, *Dixie's Land* par exemple. L'auditoire sera enchanté et fera chorus.

6o. Pour vous donner de la considération, parlez rudement au conducteur, à propos de n'importe quoi, il ne se fâchera pas, son règlement le lui défend, et vous aurez acquis une certaine réputation de bravoure

Pour les Dames.

1o Lorsque vous verrez entrer un nouveau voyageur dans le char, étalez vos jupes le plus qu'il vous sera possible, afin de faire croire qu'il n'y a plus de place et que, crainte de vous gêner, le nouvel arrivant soit obligé de se tenir de bout.

2o Lorsqu'il fait mauvais et que le bas des robes est crotté, avisez un monsieur vêtu de noir qui ss rend soirée, et en passant essuyez-les sur les jambes de ses pantalons. Ce monsieur sera enchanté et fera même des excuses.

Nota.—Si le monsieur ne s'y trouve pas, prenez le premier venu, l'effet sera peut-être moins vif, mais il se produira néanmoins.

3o. Si un homme vous cède sa place, gardez vous bien de le remercier de sa complaisance, de peur de passer pour une autre personne peu habituée à recevoir des politesses.

4o. Comme les enfants sont certainement très-intéressants, laissez ceux que vous avez avec vous monter avec leurs pieds boués sur les genoux de vos voisins ou passer sur leur figure leurs mains barbouillées de sucreries ou de confitures. Leurs caresses sont si gentilles !

Pour les personnes des deux sexes.

Il est presqu'inutile de vous conseiller de placer les paquets ou les paniers que vous avez avec vous de manière à gêner le plus possible les personnes qui sont dans le char.

Je terminerai en faisant remarquer que l'amour de soi même étant la première loi de la nature, le premier principe d'une personne bien élevée est de se mettre le plus à l'aise qu'il lui sera possible, sans préoccuper des conséquences.

P. S.—Il est drôle de cracher par les portières, car huit fois sur dix il se trouve un passant juste à point pour recevoir le projectile dans la figure.—*Le Travailleur.*

MENTOR.

VARIETES.

—Une affreuse menace d'un homme enragé:

J'men vas vous enrouler autour de votre propre cou jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de vous que les bouts de votre collet de chemise sortant de vos yeux !

—Pauvre Saukey, de Brooklyn !

Un jour, il rencontre un grenadier et, le prenant sans façon à la ceinture lui demande :

—Jeune homme, moi aussi je suis soldat, soldat des cieux.

—Bonhomme, fait le grenadier en se débarassant, vous me paraissez passablement loin de votre caserne.

Un candidat vient d'avoir une excellente idée.

Il a réuni les locataires de son arrondissement.

—Messieurs, leur a-t-il dit, si vous m'envoyez à la Chambre vous ne payerez plus de loyer (Vive approbation).

Quelques jours après, il ne convie à sa réunion électorale que des propriétaires.

—Messieurs, leur dit il, si vous me faisiez l'honneur de me nommer, je demanderais que les locataires payassent toujours six mois de loyer à l'avance. (Vive approbation.)

—

Un mot pyramidal attribué par *l'Eclipse* à un medecin faisant sa visite dans un hôpital.

Le médecin.—Combien de décès ?

L'infirmier,—Neuf.

Le médecin.—Comment cela ? J'ai prescrit dix ordonnances.

L'infirmier.—C'est vrai ; mais le dixième n'a pas voulu prendre la médecine.

—

Sur le boulevard, le soir des élections, un gamin vend des lunettes, des lorgnons et des loupes :

Demandez la loupe conservatrice qui facilite le pointage des votes en grossissant les chiffres !

—

A un grand diner, X.........voit le bras d'un domestique s'allonger à sa droite. Au bout du bras se trouve une bouteille.

Il regarde les verres vides échelonnés devant lui et tend le plus petit.

—C'est du vain ordinaire, croit devoir faire observer le domestique.

Précisément, dit X.........je garde les grands verres pour les vins fins.

—

Deux Marseillais attablés dans un café causant de leurs voyages !

—Moi, dit l'un, j'ai été dans un pays où les tortues sont énormes.

—Les tortues ne sont pas si grosses que celles que j'ai vues en Afrique.

—Tu dois faire erreur.........D'ailleurs, je vais t'en donner une idée.

Et prenant un crayon, notre homme trace sur la table de marbre une circonférence de deux pieds de diamètre.

—Ce n'est que ça !......

Mais le premier compère, qui ne veut pas être battu dans ce tournoi d'exagération, ajoute vivement sans lâcher son crayon !

—Attends un peu, je n'ai dessiné que la tête !

—

—Calino s'est marié ; l'accord ne règne pas dans son ménage, il n'en fait pas un mystère.

—Il faut des époux assortis, lui disait quelqu'un.

—Hélas ! soupire Casino, ce n'est pas moi qui ne suis pas assorti...... c'est ma femme !

—

Une remarque—à la gloire de la galanterie française.

Quand dans un diner une femme casse un verre on dit tout haut :

—Ca porte bonheur !

Quand c'est un homme, on murmure :

—Quel imbécile !

—

Une insanité pendable du *Grelot* et c'est fini :

Série de calembours de carême sur les sept jours de semaine :

"*Lundi*,—l'autre *mardi* :—aimes-tu le *mercredi* ?—Moi, *jeudi* ce que mon *vendredi*—*Samedimanche*."

Traduction en langue vulgaire :

"L'un dit,—l'autre m'a redit:—aimes tu le maigre, dis?—Moi, je dis ce que mon ventre dit :—Ça me dit : Mange."

PÊLE MÊLE.

La sœur Bruyère supérieure des Sœurs Grises d'Ottawa, est décédée, mercredi.

—

Les pièces justificatives du procès de canonisation de Christophe Colomb, dit le *Nouveau Monde*, sont maintenant entre les mains du Secrétaire du Sacré Collège.

—

L'Empereur de la Chine a fait trancher la tête à dix-sept servantes de sa femme, pour les avoir soupçonnées de dévoiler les secrets domestiques du fils de la lune.

—

La législature du Nouveau-Brunswick a adopté une loi qui empêche de tuer le chevreuil, le caribou et l'orignal dans cette province, pendant trois ans.

—

Une cause aussi curieuse que parisienne à signaler.

Un écrivain, fantaisiste par excellence, s'est assuré contre l'incendie.

Or, il réclame à la Compagine le paiement d'une série d'articles qu'il avait présentés à un journal, et qui n'ayant pas été jugés bons pour l'insertion, ont, selon la formule connue, été *brûlés*.

La Compagnie refuse.

Il va y avoir procès.

—

La lumière voyage 192,000 milles dans une seconde. La lumière rouge a 99,090 ondulations par pouce. Par conséquent, 474,239,680,000,000 d'ondulations à chaque rayon frappent l'œil toutes les secondes. Plusieurs millions de rayons le bombardent en même temps ; et, cependant, la rétine les reçoit, les analyse, et les saisit tous. D'après cette vitesse, la lumière prend dix ans à nous arriver de l'étoile fixe la plus près de nous. Les soleils qui composent la Voie lactée sont 12,000 plus éloignées ; par suite, leur lumière met 125,000 années à nous atteindre. Quelques unes des nébuleuses sont 500 fois plus éloignées que la Voie lactée, et par conséquent leur lumière prend 65,000,000 d'années à atteindre notre planète. Comme la lumière des nébuleuses arrive jusqu'à nous, il suit que ces astres existaient où ils apparaissent maintenant, il y a 60,000,000 d'années ?

DECES.

—A St. Constant, vendredi, le 7 Avril courant, Edouard Langevin, cultivateur, du même lieu à l'âge de 65 ans et 6 mois, apres une longue maladie.

Le défunt était frère du notaire Langevin, de St. Isidore, et beau-frère du Sénateur Girard, de Manitoba.

Mariage.

Lundi, le 24 courant dans la chapelle de l'Hôpital Général, à St. Boniface, par Sa Grâce Mgr. Alexandre Taché, Archevêque de St. Boniface; M. George Couture fils de M. Jacques Couture, de Gaspé, P. Q à Demoiselle Suzanne Fleury D'Eschambault, seconde fille de feu George Fleury D'Eschambault Ecr. ci-devant Bourgeois de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson.

WINNIPEG, 28 AVRIL, 1876.

AVIS.

EST par le present donné que des poursuites très-rigoureuses seront dirigées contre toute personne qui déposera sur aucun Grand Chemin Public de la Province, du fumier, des carcasses d'animaux, ou autres debris quelconques.

Par ordre.

V. J. BEAUPRÉ,
Surintendant des Trav.-Publics.

Département des Travaux-Publics, de la Province de Manitoba. } 2f

MAUVAISE RELIURE

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

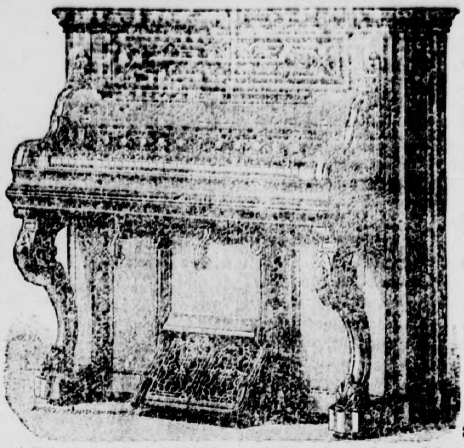

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 176 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA — A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

PROVENCHER.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE PROVENCHER.

Pierre Delorme, et Cyrille Marchand, de St. Norbert, Ecuyers

J Bte. Desautels, Joseph Nolin, et Augustin Nolin, de Ste. Anne, Ecuyers.

André Beauchemin, Amable Gaudry, sr. et Salomon Hamelin de St. Vital, Ecuyers.

Amable Gaudry, jr. Jacques Touron, et J. C. Wilde de Ste. Agathe, Ecuyers.

W. N. Farbank's, d'Emerson, Ecuyer.

MARQUETTE OUEST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE OUEST.

Peter Garrioch, Holmes Mair, et Hugh Grant, de White Mud, Ecuyers.

Charles Hay, Andrew Spence, Thomas Dalzell et Jam's Winster de High Bluff, Ecuyers.

Walter Lynch, et John Garrioch de Portage la Prairie Ecuyers.

John A. Davidson et William Ferguson, de Palestine, Ecuyers.

Thomas Collins de Woodside, Ecuyer.

G. M. Yeomans, de Burnside, Ecuyer.

John Smith, de Camp Creek, Ecuyer.

David Spence, John Wilton, Matthew Cook et Albert C. Harvey, de Poplar Point, Ecuyers.

Joseph Hamilton, de Pine Creek Ecuyer.

Matthew Whaley, de Woodside, Ecuyer.

MARQUETTE EST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE EST.

Louison LaRonde, du Lac Manitoba Ecuyer.

Alphonse Thibert et George Fisher, de St. François Xavier Ouest Ecuyers.

Pierre Lavallée et Robert Morgan de St. François Xavier Est, Ecuyers.

Louis Boucher, de la Baie St. Paul, Ecuyer.

William Turton, d'Osswo, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés les membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour du mois de mars prochain et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Legislature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois de mars prochain, à quel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Legislative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, mardi, le deuxième jour du du mois de mai, prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt-sixième jour de Fevrier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de "Pour le Comté de Provencher, J F Newcomb, d'Emerson," lisez "pour la Province de Manitoba, Geo. F. Newcomb, Ecuyer, Inspecteur des Forêts pour la Couronne, Winnipeg."

VENTE PAR LE SHERIF.

ANDREW G. B. BANNATYNE,
Demandeur.

vs.

ALEXANDER MCDOUGALL BROWN,
Defendeur.

Par et en vertu d'un Bref de Fieri Facias, émané par la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne et à moi adressé contre les terres et tenements de Alexander McDougall Brown, j'ai saisi et pris en execution tous les droits, titres et intérêts du defendeur sus mentionné sur le lot suivant, savoir :

Tout ce certain morceau et lopin de terre et prémisses sis et situés en la Cite de Winnipeg dans la Province de Manitoba et decrit comme suit à savoir : vingt quatre pieds de terre, situés en arrière ou à la ligne ouest de François Gingras, et auparavant les lots de Alexander McDougall Brown, maintenant les lots de Chas. W Radiger, dans la dite Cite, à l'ouest de la rue Principale, et la limite ouest du lot de Andrew Strang, s'étendant de la en arrière jusqu'au lit ou cours du ruisseau de Sinclair, de la largeur de vingt-quatre pieds que je mettrai en vente à mon bureau, samedi, le vingt-deuxième jour de juillet, A.D 1876, à 11 heures, A M.

COLIN INKSTER
Shérif.

J C CONSTANTINE,
Deputé Sherif.

Bureau ...
15 Avril, 1876.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

FREDERICK C. MERCER et JOHN VILLIERS,
Demandeurs.

vs.

WILLIAM DEASE, junior,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Bref de Fieri Facias, émané par la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Frederick C. Mercer et John Villiers contre les terres et tenements de William Dease, junior, et à moi adressé, j'ai saisi et pris en execution tous les droits, titres et intérêts du défendeur sus mentionné, sur le lot de terre suivant, savoir :

Le Lot No 15, (arpentage du gouvernement), dans la paroisse de St. Norbert, dans le comté de Provencher et province de Manitoba, sis et situé au côté ouest de la Rivière Rouge, de dix chaines de front ou de largeur, sur une profondeur de cent cinquante six chaines et soixante mailles, contenant par arpentage cent cinquante six acres, plus ou moins, et borné au nord par le lot du nommé André Carrier, au sud par le lot du nommé Louis Lacerte, junior, à l'Est par la Rivière Rouge, et à l'ouest par les terres du gouvernement, que j'offrirai en vente au Bureau du Régistrateur à St. Norbert susdit, Mardi le vingt-cinquième jour de Juillet, A.D. 1876, à midi

COLIN INKSTER,
Sherif.

J. C. CONSTANTIME,
Deputé Sherif.

Bureau du Shérif,
19 Avril, 1876

A ALEXANDER MCPHERSON, de la Cité de Winnipeg, Province de Manitoba.

Soyez averti que le Maire et le Conseil de la Cite de Winnipeg presenteront par leur avocat le quinzième jour de Juin prochain, A.D 1876, à onze heures de l'avant midi, au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, à un des Juges de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, siegeant en Chambre, une petition demandant au dit Juge de choisir et nommer trois personnes compétentes et désintéressées pour agir comme Commissaires pour fixer et determiner le prix et compensation qui devront être alloués et payés à vous Alexander McPherson, pour la propriete suivante, requise par la dite Corporation aux fins d'ouvrir une rue savoir : Tout ce lot ou morçeau de terres et prémisses, situés dans la dite Cite de Winnipeg, et étant une portion du lot No 6 (A.P), étant l'arpentage par M. McFadden de la proprieté de Bannatyne, borné comme suit, c'est à dire : commençant à l'angle nord est du dit lot 6 de là suivant le coté ouest de la rue Principale, à 8 degré 40 minutes Est, cinquante trois mailles et demie, jusqu'au coin d'une maison à charpente, occupée comme magasin, de là sud 89 degrés 25 minutes ouest, une chaine plus ou moins jusqu'à la propriete de Onesime Monchamp, de là nord le long de la ligne entre les propriétés de Alexander McPherson et Onesime Monchamp jusqu'au nord du lot 6, de la dite ligne nord du lot 6, courant sud 89 degrés 15 minutes Est, une chaine à la place de départ, contenant ... quatre cent ... plus ou moins.

Daté ce onzième jour d'avril A D 1876.

D M WALKER,
Sollicteur de la Cité.

ACTE DE FAILLITE DE 1865

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA
COMTÉ DE SELKIRK

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

Dans l'affaire de J. M. Ross & Cie, Faillis.

Les soussignés ... ont ... un acte de composition et de décharge fait par leurs créanciers et le 22e me jour de Mai ... ils feront application au Juge de la dite Cour pour confirmation de la decharge ainsi effectuée.

J. M ROSS & Cie.,
par W. B. THIBAUDEAU,
Procureur *ad Litem.*

Winnipeg, 21 Avril, 1876.

AVIS.

Avis est par le present donné que la société ci devant existant entre nous, les soussignés, comme fondeurs, dans la Cite de Winnipeg, a ce jour ete dissoute par consentement mutuel. Toutes dettes dues à la dite société seront payables à John McKechnie et D. H. McMillan de Winnipeg, susdit et toutes réclamations contre la dite societe devront être présentées au dit John McKechnie et D H. McMillan, par qui elles devront être reglées.

Daté à Winnipeg, ce 21ième jour d'avril, A.D. 1876.

JOHN McKECHNIE,
ROBERT MULVEY,
D. H. McMILLAN.

Témoin :
GEOFF. H WALKER.

SOCIETE Permanente de Construction DE MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Tresorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secretaire.

Winnipeg, 11 Avril, 1876. L.86 2f

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Viet. Cap. 2?, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.

W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice

Hon. Joseph Royal,

Hon. A. G. B. Bannatyne,

Hon James McKay,

Hon M. Girard,

Hon. John H. McTavish,

D. McArthur, Ecr.

O. Monchamp, Ecr,

Colin Inkster, Sherif,

J. H. Ashdown, Ecr,

Trésorier Geo. Brown, Ecr., Direc. de la Banque d'Ontario.

Procureurs l'Hon. Jos. Dubuc et D. W. Walker, Ecr.

Evaluateur, Alex M. Brown, Ecr.

C. U. Lindsay, Secrétaire Tresorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg, 15 Fevrier 1876. ...

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, ... tous les desordres du foie, de l'estomac, ... reignons et des intestins, et sont des ... dans tous les cas ... auxquelles sont sujettes les personnes ... sexe.

Le Liniment est le seul remède ... maux de jambes, vieilles blessures, et ... res de n'importe quelle durée. Il est ... egal pour bronchite, diphterie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE ... ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London.*

De misérables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

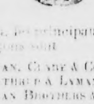

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHROP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment veritables, fabriques seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montreal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS St. Jean, N B
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY.

533 Oxford Street, W. C.
London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L09

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.